



69842 - Il a commis un péché insupportable pour sa conscience

question

Voici un jeune homme qui dit avoir commis certains actes de désobéissance envers Allah et s'en être repenti. Mais il y a une désobéissance qui continue à lui troubler la conscience ; il a forniqué avec une fille vierge et ne sait pas ce qu'il doit faire. Car il ne peut pas l'épouser. Ce qui provoque chez lui une souffrance psychologique et l'ébranle.. Qu'en pense votre éminence ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nous pensons qu'Allah pardonne au repentir, quel que soit son péché. En effet, après avoir mentionné les péchés majeurs, Allah dit : . Ceci concerne le polythéisme et : . Ceci concerne l'agression contre Allah et sur les vies et : . Ceci concerne un attentat à l'honneur.. Et puis Il dit : (Coran, 25 : 68-70).

On doit procéder à un repentir sincère qui réunit cinq conditions à savoir : le regret, l'abandon des actes interdits, la ferme résolution de ne plus les commettre, la sincérité et le fait d'effectuer le repentir avant qu'il ne soit trop tard. Quand le repentir réunit ces cinq conditions, il est alors sincère et susceptible d'entraîner la rémission de tous les péchés y compris la fornication.

Quant à sa partenaire dans la fornication, si elle était consentante, elle doit poser elle-même la question. Si elle a agit sous contrainte, l'auteur de celle-ci doit se repentir devant Allah le Puissant et Majestueux. Si celui qui l'a contrainte à forniquer peut obtenir son pardon, qu'il le fasse, s'il ne peut pas le faire, qu'il multiplie les demandes de pardon adressées à Allah, Celui-ci étant pardonneur et clément. Quant à la destruction de sa virginité, elle sera une grande source de gêne pour elle en cas de mariage .Car on demandera sa main en croyant qu'elle est vierge avant de découvrir au moment de la consommation du mariage qu'elle ne l'est pas. Si elle avoue avoir



perdu sa virginité avant le mariage, elle fera l'objet de médisance et sera une source de honte pour sa famille. Si elle se tait, elle aura trahi celui qui l'a épousée.

Cependant j'espère qu'Allah Puissant et Majestueux arrangera une heureuse issue aux deux personnes concernées pourvu qu'elles aient procédé tous les deux à un repentir sincère.

Quant à votre affirmation selon laquelle, le jeune homme ne pouvait pas épouser sa partenaire, je ne sais pas pourquoi... S'ils se sont bien repentis et s'il peut l'épouser, c'est une bonne chose, pourvu qu'elle soit sincère dans son repentir. S'il ne peut pas l'épouser, Allah aménagera à chacun d'eux une issue honorable. En effet, Allah a dit : **Et c' est lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites,** (Coran, 42 : 25). Et ce verset a une portée générale.